

Admission Collège universitaire session 2013

Copie épreuve d'Histoire

Premier exercice : Composition

Sujet 2 : la guerre d'Algérie

Introduction

La guerre d'Algérie représente à elle seule la conclusion chaotique de la période coloniale en France. Le conflit oppose les indépendantistes algériens aux forces conventionnelles de l'armée française. Il prend la forme d'une guerre civile qui tait son nom. Une guerre civile puisque l'Algérie, conquise par la France en 1830 est par la suite départementalisée et intégrée au territoire français. Une guerre qui tait son nom car le terme de « guerre d'Algérie » est postérieur au conflit, les autorités françaises évoquaient celui-ci comme de simples « événements d'Algérie ». Traditionnellement la guerre d'Algérie est délimitée par l'insurrection du 1^{er} novembre 1954 qui la déclenche et par les accords d'Evian qui scellent la fin de la guerre le 18 mars 1962. Toutefois, dans la mesure où la colonisation de l'Algérie est le produit d'une conquête militaire, celle-ci ayant été imposée au peuple algérien et à son souverain, le Dey d'Alger, en 1830 malgré la résistance combattante menée par Abd el-Kader sur le territoire algérien, on peut considérer que l'affrontement entre la France et les indépendantistes algériens commence avec la conquête de l'Algérie. La guerre déclenchée en 1954 s'inscrit dans le contexte de la décolonisation et la fin de l'Empire français. La même année, le Président du conseil Pierre Mendès-France prononce le célèbre discours de Carthage dans lequel il se dit favorable au processus de décolonisation, et engage l'émancipation de la Tunisie et du

Maroc, voisins de l'Algérie, conclue en 1956. Pourtant le même Pierre Mendès-France, ainsi que la majorité de la classe politique de la IV^{ème} République, soutient fermement que « L'Algérie, c'est la France ». Ce contraste amène nécessairement à s'interroger sur la singularité de la question algérienne dans le cadre de la décolonisation. En quoi la guerre d'Algérie témoigne-t-elle de l'exception que constitue l'Algérie au sein de l'Empire colonial français ?

Tout d'abord, la situation particulière de l'Algérie conduit inévitablement à la guerre, débouche sur une guerre dans laquelle l'armée française s'enlise à mesure que celle-ci se radicalise, et le règlement du conflit se déroule dans la difficulté et la violence.

Partie 1

La situation particulière de l'Algérie conduit inévitablement à la guerre : une situation injuste, impossible à réformer, qui entraîne la radicalisation du mouvement indépendantiste en Algérie.

Le statut de l'Algérie diffère de celui des autres territoires de l'Empire français, pourtant les rapports de domination et d'exploitation propres à la colonisation y sont les mêmes. L'Algérie fait figure d'exception dans la mesure où elle est conquise bien avant la « course au clocher » qui lance la colonisation massive de l'Afrique par les Européens, puis est entièrement intégrée à la France. L'Algérie est en effet départementalisée, dépend non pas du Ministère des Colonies, ou du Ministère des Affaires étrangères, mais bien du Ministère de l'Intérieur, et est supposée être le symbole de l'idéal assimilationniste qui marque la colonisation française. Cependant la réalité est toute autre. La situation en Algérie est profondément injuste dans la mesure où la majorité musulmane autochtone (environ neuf dixièmes de la population et neuf millions de personnes) est entièrement dominée par le petit million d'Européens habitant en Algérie. Ces derniers sont propriétaires de grands domaines agricoles, dans lesquels ils font travailler de force les populations musulmanes régies par le code de l'indigénat de 1881 qui donne aux colons des droits régaliens d'autorité sur les populations musulmanes. Celles-ci, en dépit de l'idéal assimilationniste, ne disposent pas de la nationalité française. On peut considérer qu'ils sont

français dans la mesure où ils n'ont pas d'autre nationalité, mais ils ne jouissent pas de la citoyenneté, bien qu'ils soient tous obligés d'accomplir leur service militaire à partir de 1911.

Cette situation injuste apparaît rapidement impossible à réformer pour une République soucieuse de pérenniser l'idéal d'assimilation tout en conservant la domination de l'Algérie. Une première réforme en 1919 prévoit la création de collèges électoraux séparés entre Européens et Musulmans, toutefois ces derniers élisent le même nombre de représentants alors que les Européens sont minoritaires en Algérie. Ces collèges électoraux ne portent que pour des élections locales. En 1947, le GPPE accorde finalement aux Musulmans le droit de voter pour être représentés au Parlement de Paris, mais la sincérité des scrutins est douteuse et les trucages organisés par les Européens sont nombreux. La question de la nationalité est également posée. Les Juifs d'Algérie l'obtiennent dès 1870, mais sont également minoritaires. Un projet de loi est mis en place durant la période du Front populaire, le projet Blum-Viollette de 1936, qui prévoit l'accès à la nationalité d'une partie de la population, mais le projet est abandonné suite à l'opposition du Sénat.

La conséquence directe de ce blocage des réformes est sans doute la montée et la radicalisation du nationalisme en Algérie. Il en existe deux tendances. La première, menée par Messali Hadj, est précocement indépendantiste, et ce dernier crée en 1926 le premier parti indépendantiste dans l'Empire français : Etoile Nord-Africaine. En 1937, il refondera ce rassemblement en le nommant Parti du peuple algérien. La seconde tendance est celle représentée par Ferhat Abbas. Ce dernier est à l'origine partisan de la négociation et de l'égalité des droits. Toutefois, le blocage des réformes radicalise ses positions. Il publie en 1943 le Manifeste du peuple algérien, puis crée en 1944 un vaste regroupement des Amis du Manifeste et de la liberté. Finalement, Ferhat Abbas défend l'indépendance de l'Algérie vis-à-vis de la France.

Partie 2

Dans ce contexte de plus en plus tendu, le moindre incident peut

déclencher une guerre entre les indépendantistes et la métropole. L'enlisement dans le conflit survient donc à la suite d'une insurrection en 1954, est marqué par un enlisement de l'armée française de plus en plus important, et pérennisé par l'intransigeance des belligérants.

L'insurrection du 1^{er} novembre 1954 lance la guerre d'Algérie. Elle se nourrit de la montée des nationalismes qui la précède, plus particulièrement elle fait suite aux émeutes de Sétif et de Guelma du 8 mai 1945 au cours desquelles est brandi pour la première fois le drapeau algérien. Surnommée « Toussaint rouge », l'insurrection est violemment réprimée. Cependant, elle marque la fondation du Front de Libération Nationale (FLN), qui s'impose comme le champion de l'indépendance algérienne. Ce, au prix d'un conflit violent contre le Mouvement national algérien de Messali Hadj, symbole d'une guerre civile qui par certains aspects peut s'avérer être un conflit algéro-algérien.

En réponse à ces événements, l'engagement français est de plus en plus important, en dépit du fait que celui-ci taise son nom en métropole. L'engagement s'amorce en 1955, mais c'est l'arrivée au poste de président du Conseil de Guy Mollet en janvier 1956 qui l'entraîne réellement. Ce dernier envoie immédiatement un contingent en Algérie, et obtient dès mars 1956 du Parlement les pouvoirs spéciaux pour régler la question algérienne. Le conflit s'intensifie en 1957 avec la bataille d'Alger qui se déroule sur plusieurs mois. L'armée française l'emporte militairement à Alger, mais ses pratiques ne sont pas conventionnelles : la traque des dirigeants du FLN est organisée au moyen de la torture des capturés pour obtenir des informations permettant de capturer les autres, et ainsi de suite.

La victoire militaire à Alger ne suffit pourtant pas à achever le conflit, et l'enlisement est le produit de la double intransigeance des belligérants. Tout d'abord l'intransigeance du FLN, à laquelle se rallie Ferhat Abbas en 1956, qui rejette la négociation et demande l'indépendance immédiate. En 1958 est créé le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) dont Ferhat Abbas prend la direction. Mais c'est sûrement l'intransigeance des Européens d'Algérie, les ultras de l'Algérie française, qui rend toute mesure impossible. Ces derniers accueillent Guy Mollet en février 1956 par des huées et des lancers de tomates, puisque son programme pour l'Algérie se définissait par le triptyque «

cessez-le-feu, élections libres, négociations. » Cependant leur rejet de sa politique est infondé puisque celui-ci n'est en aucun cas partisan de l'indépendance. Leur intransigeance bloque cependant tout espoir de négociation entre les belligérants.

Partie 3

Le conflit finit enfin par se régler, mais ce règlement n'est pas sans violence et rencontre de nombreuses difficultés. Il est permis par le retour au pouvoir du général de Gaulle suite à la crise du 13 mai 1958, mais son choix de l'autodétermination pour régler le conflit se trouve confronté à des difficultés. La guerre d'achève ainsi dans la violence.

Le retour au pouvoir du général de Gaulle est un évènement décisif. A la suite de la démission de Félix Gaillard le 15 avril 1958 en raison du scandale de l'affaire Sakiet, le président du MRP Pierre Pflimlin s'apprête à être investi chef du gouvernement, et annonce son intention de régler la question algérienne par la négociation. Le 13 mai 1958, un groupe d'ultras hostiles à son projet prennent le pouvoir par la force à Alger et instituent un Comité de Salut Public présidé dans un premier temps par le général Massu, puis par le général Salan, son supérieur hiérarchique. La crainte d'un coup de force venu d'Alger se répand en métropole, et l'on fait alors appel au général de Gaulle qui se dit « prêt à assumer le pouvoir et la République » dans un communiqué le 15 mai. Ce dernier est finalement nommé président du Conseil le 1^{er} juin. Le 4, il se rend en Algérie et prononce un discours qui ne révèle pas ses intentions. Il est en effet difficile de déterminer à qui de Gaulle s'adresse lorsqu'il affirme : « je vous ai compris ». S'agit-il des indépendantistes ? des ultras de l'Algérie française ? En effet, bien que ces derniers ne soient pas profondément gaullistes, ils voient d'un bon œil son retour au pouvoir, pensant qu'il entendra leurs revendications.

Finalement, le général de Gaulle s'engage dans une politique étonnamment favorable à la décolonisation. Il proclame la Communauté française en 1958, qui succède à l'Union française pour désigner l'Empire. Mais surtout, il se prononce en septembre 1959 favorable à l'autodétermination pour les Algériens. Contestant la légitimité du GPRA, il propose un référendum qui laissera aux

Algériens le choix entre l'association et l'indépendance. Cette décision est bien perçue en métropole, notamment par la gauche intellectuelle à l'image de Jean-Paul Sartre. Ce projet est d'ailleurs approuvé par référendum par la grande majorité des Français. Cependant l'intransigeance des ultras reste forte, comme en témoigne la « semaine des barricades » de janvier 1960, où encore le putsch des généraux de 1961, contre lequel il faudra employer toute la fermeté et la ténacité du général de Gaulle pour rétablir l'ordre. L'armée française reste en effet fidèle au général, et suit ses ordres plutôt que ceux du « quarteron des généraux en retraite », auteurs du putsch.

Enfin, la guerre s'achève dans la violence. Les accords d'Evian du 18 mars 1962 parviennent finalement à établir le cessez-le-feu suite aux négociations. Ces derniers sont acceptés par référendum en France, puis en Algérie, laquelle proclame son indépendance le 3 juillet. Cependant la violence reste présente, autant du fait de l'organisation territoriale menée par des ultras intransigeants que par le massacre des supplétifs de l'armée française (les harkis) perpétré par le FLN. Celui-ci s'impose alors comme le parti unique de la nouvelle République algérienne. La guerre s'est achevée dans la violence, et n'est pas parvenue à établir la démocratie.

Ce document est extrait d'une copie originale tirée du site de Sciences Po :

<http://www.sciencespo.fr/admissions/sites/sciencespo.fr.admissions/files/2013-Histoire-composition-sujet1et2.pdf>

Procédure d'admission au Collège universitaire – copie d'Histoire – Premier exercice : Composition : Sujet 1 et 2